

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

Convention pour un refuge à chauves-souris

Comme à l'accoutumée, les élus ont fait part des travaux des commissions en début de conseil qui s'est tenu jeudi 6 juin.

Projet de la Maison des assistantes Maternelles : les élus ont reçu les porteurs de projet et une consultation a été envoyée à cinq architectes du département. Le prochain conseil devrait déterminer son choix.

Convention refuge chauves-souris à Château Bourdin : « Dans le cadre d'un projet communautaire, il y a deux ans : projet trame verte, bleue et noire. Un point avait été fait avec Deux-Sèvres Nature Environnement, afin de réaménager rue de la source, un vieux bâtiment qui abritait les pompes d'alimentation en eau courante et qui ne sert plus à rien. Le bâtiment a subi quelques aménagements pour permettre aux chauves-souris de le coloniser et de la prendre

pour abri. L'objectif aujourd'hui est de matérialiser l'endroit pour ne pas déranger les chauves-souris qui dorment le jour ». Une convention va être signée.

Voirie : Le maire a présenté aux élus plusieurs propositions de sécurisation piétons depuis le parking Paul Pelletier jusqu'au croisement de La Croix des Vignes et un cheminement en état par une voie douce : une voie partagée pour piétons et vélos, ainsi que les devis de deux entreprises. Le devis de l'entreprise Bonneau a été retenu pour un montant de 37 999,98 HT. D'y ajouter un éclairage. D'exiger des matériaux de Chez Piveteau. « Les crédits portés au budget de 15 000 € sont insuffisants, la ligne dépenses imprévues sera utilisé à cet effet ». Une demande subvention : amende de police sera demandée. Ce qui ramènerait un autofinancement à 27 166,65 € tout

compris.

Des travaux d'aménagement vont être entrepris sur la route de La Lardière à Soutiers suite à une problématique d'écoulement des eaux pluviales, toujours à Soutiers, le cheminement piétons sera revu, ainsi qu'une reprise du plateau routier.

Subvention : un total de 2424 € a été attribué à différentes associations.

Organisation des élections départementales et régionales : prévues le 20 et 27 juin « en raison de la crise sanitaire et de deux votes le même jour. Les bureaux de vote habituellement à la mairie de Saint-Pardoux et à l'Ehpad de Château Bourdin seront regroupés au Foyer rural. Un sens de la circulation sera établi dans le respect des gestes barrières. ».

Prochain conseil municipal le jeudi 3 juin.